



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2022- 70

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 16
- absents 2

Du mardi 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 18 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation du contrat local territorial 2022-2024 avec le Conseil Départemental de la Haute-Marne - Autorisation de signature

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Damien CORNU à Sébastien HUMBLOT

Étaient absents excusés : Claude PETIOT, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 Octobre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 octobre 2022

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint du Maire, expose au Conseil Municipal que la commission permanente du Conseil Départemental de la Haute-Marne du 24 Juin 2022 a adopté la répartition de l'enveloppe financière affectée à la contractualisation 2022 – 2024 entre les bourgs-centres de la Haute-Marne.

Une subvention totale de 445 519.00 € a été attribuée à la Commune de Bourbonne les Bains.

La contractualisation comporte cinq opérations :

1. Système de vidéo-protection et d'alarmes des bâtiments communaux
2. Réhabilitation de la rue Georges Fréset (partie voirie)
3. Travaux du pont de la Rue Dufour y compris la maîtrise d'œuvre
4. Voiries diverses
5. Réseau eaux pluviales de la rue Georges Fréset

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande donc au Conseil Municipal :

- D'approuver le contrat local 2022-2024 avec le Conseil Départemental de la Haute Marne,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer ledit contrat.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de passer au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le contrat local 2022-2024 avec le Conseil Départemental de la Haute Marne,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer ledit contrat.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 Octobre 2022

Le Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER



Monsieur André NOIROT